



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.1/33/L.4/Rev.1
21 novembre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
PREMIERE COMMISSION
Point 125 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE

Afghanistan, Bolivie, Burundi, Colombie, Cuba, Ghana, Guinée,
Haiti, Inde, Japon, Jordanie, Libéria, Maurice, Mongolie,
Nigéria, République démocratique allemande, République-Unie
du Cameroun, Tchécoslovaquie, Uruguay, Venezuela et Zambie,
projet de résolution révisé

L'Assemblée générale,

Profondément préoccupée par la continuation de la course aux armements,

Soulignant la nécessité urgente et l'importance d'une mobilisation extensive et continue de l'opinion publique mondiale en vue de freiner et d'arrêter la course aux armements, en particulier la course aux armements nucléaires sous tous ses aspects,

Rappelant qu'à sa session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale avait proclamé la semaine commençant le 24 octobre jour anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, Semaine consacrée à la promotion des objectifs du désarmement,

Désireuse d'encourager l'adoption de mesures générales concernant la mobilisation de l'opinion publique mondiale en faveur de la célébration d'une semaine de cette nature, afin de créer un climat international propice à l'application de nouvelles mesures pratiques pour la cessation de la course aux armements et pour le désarmement,

1. Invite tous les Etats à prendre des mesures efficaces, en diffusant des renseignements et en organisant des colloques, des réunions, des conférences et d'autres tribunes nationales et internationales, pour exposer le danger de la course aux armements, préconiser la nécessité d'y mettre fin et faire mieux connaître les tâches à accomplir d'urgence dans le domaine du désarmement, et en particulier les dispositions du Document final adopté par l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire consacrée au désarmement 1/;

1/ S-10/2.

2. Prie le Secrétaire général de préparer un programme modèle dont les Etats qui le souhaitent pourraient s'inspirer dans la préparation de leurs programmes locaux à l'occasion de la Semaine du désarmement;

3. Invite les organisations gouvernementales et non gouvernementales à entreprendre chaque année des activités pour promouvoir les objectifs de la Semaine du désarmement, et invite les gouvernements à informer le Secrétaire général, le 30 avril au plus tard de chaque année suivante, des mesures qu'ils auront prises en ce sens;

4. Prie le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-quatrième session et de ses sessions ultérieures, sur les renseignements qu'il aura obtenus en application du paragraphe 3 de la présente résolution.
